

Les mutations économiques accentuent les spécificités des pays



REPÈRES

✚ La mutation du tissu productif affecte les pays de façon différente. Elle a plutôt tendance à renforcer les spécificités des territoires, en consolidant les pays à forte densité économique.

✚ Quatre pays sortent gagnants : le **pays de la Baie du Mont-Saint-Michel**, où le tissu productif se transforme en douceur ; le **pays d'Auge**, pays attractif où les entreprises en situation de réussite ont un fort impact ; le **pays du Perche ornais**, qui conforte sa vocation industrielle ; et le **pays de Caen**, où le tissu productif se renouvelle le plus et où l'emploi sort gagnant.

✚ Quatre pays souffrent davantage : le **pays du Sud Calvados**, où la dynamique du renouvellement est faible ; le **pays du Bocage**, marqué par le déclin industriel ; le **pays d'Alençon** et le **pays d'Argentan - pays d'Auge Ornais**, touchés par les disparitions d'entreprises et par de fortes pertes d'emplois.

✚ Cinq pays sont dans une situation intermédiaire : le **pays Saint-Lois**, où les restructurations industrielles ont un fort impact, dans un contexte de lente mutation ; le **pays du Bessin au Virois**, le plus proche de la moyenne bas-normande, où les équilibres régionaux sont respectés ; le **pays d'Ouche**, où la prédominance industrielle se fonde sur la préservation de l'existant ; le **pays de Coutances**, où une mutation accélérée combine désindustrialisation et croissance des services ; le **pays du Cotentin**, enfin, où une stratégie défensive de préservation des emplois accompagne l'adaptation du tissu économique à un nouvel équilibre entre industrie et services.

En Basse-Normandie comme en France, la mutation du tissu productif se solde par une augmentation du nombre d'établissements. Celle-ci s'accompagne d'une faible progression de l'emploi. Moins rapide en Basse-Normandie qu'en France, notamment parce que les créations d'entreprises nouvelles sont moins nombreuses⁽¹⁾, cette mutation prend également des formes différentes selon le territoire. Les pays de tradition industrielle comme les zones urbaines sont confrontés aux changements les plus importants. Mais ces changements accroissent les écarts au lieu de les réduire. En effet, si l'activité économique se dissémine sur le territoire, les grandes concentrations industrielles étant de moins en moins nombreuses et les petits établissements du commerce et des services se multipliant, cette activité s'agglomère également en grande partie dans les territoires où la densité économique est la plus forte.

C'est ainsi que le **pays de Caen** et le **pays d'Auge**, territoires les plus denses économiquement, affichent à la fois les plus fortes croissances du nombre d'établissements et d'emplois de la région. La densité d'établissements est élevée dans le **pays de Caen**, territoire exclusivement urbain (14,9 établissements au kilomètre carré), et très forte également dans le **pays d'Auge** (4,6 établissements au kilomètre carré, contre 2,7 pour la référence régionale⁽²⁾). A eux deux, le **pays de Caen** et le **pays d'Auge** concentrent près de 40 % des établissements de Basse-Normandie, sur 15 % de la superficie de la région. Ces deux pays ont eu, dans le passé récent, le plus fort dynamisme démographique. Pour eux, sont anticipées les plus fortes progressions de population.

A l'autre extrémité, l'emploi salarié baisse très légèrement dans le **pays du Bocage** et dans le **pays d'Argentan** -

⁽¹⁾ Cent pour cent Basse-Normandie n° 182, "L'emploi en Basse-Normandie - Un rôle important pour les établissements phares".

⁽²⁾ Le territoire régional de référence est constitué de la Basse-Normandie, plus la partie du pays d'Alençon hors Basse-Normandie, moins l'aire urbaine de Caen.

pays d'Auge ornais, deux territoires ruraux et industriels où la densité d'établissements ne dépasse pas deux unités au kilomètre carré, où le nombre d'établissements stagne et où la population baisse. L'écart des densités entre le **pays de Caen** et les quatre territoires les moins dotés en établissements (**pays d'Ouche, pays d'Argentan - pays d'Auge ornais, Perche et Sud Calvados**) s'est accru entre 1997 et 2004 : cette densité passe de 13 à 14,9 dans le pays de Caen, et de 1,5 à 1,6 dans les quatre territoires concernés⁽³⁾.

Accroissement des écarts entre pays

En milieu de tableau, les pays du **Co-tentin** et du **Saint-Lois** ne profitent pas d'une densité économique supérieure à la moyenne pour développer leur tissu productif local car ils pâtissent d'une perte d'habitants qui fragilise l'assise de leur économie résidentielle. En revanche, le **Perche** et le **pays du Bessin au Virois** tirent leur épingle du jeu. Malgré leur faible densité d'établissements, ils affichent une progression du nombre d'établissements supérieure à la moyenne régionale, en phase avec une croissance démographique elle-même supérieure à la moyenne. Si le **Perche**, territoire très rural, accueille de nouveaux habi-

⁽³⁾ Ensemble, ces quatre pays représentent près du quart de la superficie de la Basse-Normandie.

tants venant des régions voisines, et le **pays du Bessin au Virois** profite à plein de la périurbanisation autour de Caen, ces évolutions sont quand même assez lentes. Au final, le **Co-tentin** reste un poids lourd de l'économie bas-normande, loin devant le **pays du Bessin au Virois** et très loin devant le **Perche**. Le **pays de la Baie du Mont-Saint-Michel** se hisse à la première place de la croissance de l'emploi salarié grâce à une mutation reposant surtout sur le tourisme.

La liaison entre l'intensité des mouvements d'établissements et la dynamique globale, déjà entrevue au niveau de la région (Voir Cent pour cent Basse-Normandie n° 182), se retrouve à l'intérieur de la Basse-Normandie. Les deux pays qui affichent la plus forte croissance du nombre d'établissements, le **pays de Caen** et le **pays d'Auge**, sont ceux où, chaque année, les "entrées" et les "sorties" du stock d'établissements sont les plus nombreuses. L'inverse est vrai pour les pays où le nombre d'établissements stagne : les entrées et les sorties, peu nombreuses, s'équilibrent presque.

Seuls le **pays de Caen** et le **pays d'Auge** manifestent une attractivité économique voisine de la moyenne des régions de métropole. Pour mille établissements en début d'année, plus de 80 nouveaux s'y créent dans l'année contre 67 pour la moyenne du territoire de référence régional. Outre leur forte densité d'établissements, la structure productive de ces deux pays



ZOOM

L'Insee et la Région Basse-Normandie ont étudié ensemble la mutation du tissu productif en Basse-Normandie et ses effets sur l'emploi. L'étude porte sur la période allant de 1997 à 2004 et son champ traite de l'emploi salarié au sein de l'économie marchande, hors agriculture, sylviculture, pêche, activités financières, personnels domestiques, "grandes entreprises nationales" (La Poste, SNCF, EDF...) et établissements d'intérim, soit 270 000 emplois fin 2004, représentant 54 % de l'emploi salarié total de Basse-Normandie.

L'étude consiste à mesurer la contribution des créations d'établissements, des disparitions, des transferts, des reprises, des établissements pérennes en croissance et des établissements en décroissance au remodelage du tissu productif, et, par conséquent, à l'évolution de l'emploi et à la redistribution de l'emploi entre grands secteurs d'activité.

La présente publication décrit les caractéristiques de la mutation du tissu productif dans chacun des pays bas-normands, par comparaison avec un territoire de référence régional, constitué de la Basse-Normandie, plus la partie du pays d'Alençon hors Basse-Normandie, moins l'aire urbaine de Caen.

Un autre Cent pour cent Basse-Normandie (n° 182, "L'emploi en Basse-Normandie, un rôle important pour les établissements phares") compare quant à lui la situation de la Basse-Normandie aux autres régions de métropole.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Par "*nouveaux établissements*", on entend les créations d'établissements ex-nihilo et les réactivations. Les "*disparitions d'établissements (non repris)*" correspondent aux établissements en cessation d'activité sans reprise, partielle ou totale, soit par acquisition, soit par prise en location-gérance. Un "*transfert*" correspond au déménagement des moyens de production d'un établissement d'une entreprise. C'est un mouvement interne à une entreprise qui concerne deux lieux géographiques. L'unité au lieu de départ correspond à un transfert sortant, et l'unité au lieu d'arrivée à un transfert entrant.

Les "*entrées*" dans le stock d'établissements sont la somme des "*nouveaux établissements*", des "*établissements repris*" et des "*établissements déménagés (arrivées)*".

Les "*sorties*" du stock d'établissements sont la somme des "*établissements cessés mais repris*", des "*établissements disparus (non repris)*" et des "*établissements déménagés (départs)*".

Les évolutions des nombres d'établissements et d'effectifs sont proposées sous forme de grandeurs annuelles moyennes pour la période 1997 à 2004 pour mille établissements en début d'année ou pour mille emplois en début d'année, afin de rendre possibles les comparaisons entre régions et entre secteurs d'activité de tailles très différentes.

explique cette attractivité. En effet, ils concentrent une proportion importante d'établissements de services (plus d'un tiers d'établissements dans les services marchands, hors santé, action sociale et éducation, contre 30 % en moyenne régionale hors aire urbaine de Caen). Le **pays de Caen** se distingue par une forte implantation des services aux entreprises et le **pays d'Auge** par une forte présence des services à la personne. Ces concentrations attirent les projets de création dans les mêmes activités. Le **pays de Caen** bénéficie évidemment aussi de son poids économique (plus de 13 000 établissements, plus d'un cinquième du tissu économique bas-normand) : les activités de service aux entreprises y ont plus de chances qu'ailleurs de rencontrer une clientèle abondante.

Les autres territoires bas-normands souffrent quant à eux de la désaffection des créateurs d'entreprises, le **pays du Bocage** étant le plus mal loti (53 nouveaux établissements pour un stock de

mille). La Manche n'est pas non plus une terre de prédilection pour les implantations de nouveaux établissements, le Coutançais, le Saint-Lois et la Baie du Mont Saint-Michel étant très proches à cet égard avec respectivement 60 à 62 établissements nouveaux pour mille établissements. Avec 67 créations, le Cotentin est un peu mieux situé, notamment parce qu'il profite d'un tissu économique plus important, concentré dans l'agglomération cherbourgeoise, en capacité de générer des créations plus nombreuses dans les services aux entreprises.

Les pays peu dynamiques en matière de créations préservent le mieux leur tissu productif

Les quatre **pays manchois** et le **Bocage** préservent le mieux l'existant. Les cessations d'activité donnent lieu à une reprise dans presque 40 % des cas, limitant les disparitions sèches d'entreprises. A l'exception du Bocage, il s'agit des pays où le poids des commerces dans le tissu économique est le

plus important. La rotation des commerces, mais aussi, pour le Bocage et le Saint-Lois, un taux de reprise supérieur à la moyenne dans l'industrie, expliquent cette assez grande stabilité du tissu productif.

En revanche, le taux de reprise est faible dans le **pays de Caen** et le **pays d'Auge**, comme dans tous les territoires où la création d'entreprises dépasse la moyenne. Un grand nombre de créations induit aussi beaucoup de cessations: les projets de créateurs qui échouent sont peu souvent repris. Le

Évolutions moyennes annuelles du nombre d'établissements 1997 à 2004 (pour 1 000 établissements - ensemble des secteurs d'activités)

Territoire	Contribution positive			Contribution positive ou négative	Contribution négative			Ensemble des mouvements
	Etablissements...							
	...en croissance	...repris	...nouveaux	...déménagés (2)	...cessés mais repris	...disparus (non repris)	...en décroissance	
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel	125	33	62	+ 3	33	53	80	9
Pays d'Auge	124	32	84	+ 15	32	69	84	16
Pays du Perche Ornais	108	25	68	+ 33	25	59	79	11
Pays de Caen	133	30	88	0	30	71	91	17
Pays Saint-Lois	129	32	62	- 6	32	54	85	8
Pays du Bessin au Virois	120	33	69	+ 4	33	59	80	10
Pays d'Ouche	119	29	69	- 6	29	62	87	6
Pays de Coutances	125	32	60	+ 26	32	55	78	8
Pays du Cotentin	133	34	67	- 5	34	58	90	8
Pays du Sud Calvados	119	33	67	+ 4	33	61	77	6
Pays d'Alençon	132	29	70	- 2	29	60	89	10
Pays du Bocage	117	33	53	+ 4	33	55	87	-1
Pays d'Argentan - Pays d'Auge Ornais	114	31	64	- 2	31	60	86	3
Référentiel régional (1)	124	32	67	+ 5	32	59	84	9
Basse-Normandie	126	32	72	+ 4	32	62	86	11
France	120	23	89	0	23	74	85	15
Province	125	26	86	+ 4	26	71	86	15

(1) Le territoire régional de référence est constitué de la Basse-Normandie, plus la partie hors région du pays d'Alençon, moins l'aire urbaine de Caen

(2) pour 10 000 établissements

Source : Insee Basse-Normandie, Sirene



Évolutions moyennes annuelles du nombre de salariés 1997 à 2004 (pour 1 000 emplois - ensemble des secteurs d'activités)

	Contribution positive			Contribution positive ou négative	Contribution négative			Ensemble des mouvements
	Etablissements...							
	...en croissance	...repris	...nouveaux	...déménagés	...cessés mais repris	...disparus (non repris)	...en décroissance	
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel	87	23	12	0	23	26	49	24
Pays d'Auge	98	37	15	-1	37	31	62	19
Pays du Perche Ormais	78	45	11	-4	45	22	46	17
Pays de Caen	85	29	19	2	29	38	52	16
Pays Saint-Lois	78	24	12	2	24	31	50	11
Pays du Bessin au Virois	85	28	13	2	28	30	60	10
Pays d'Ouche	84	28	11	0	28	26	59	10
Pays de Coutances	87	31	10	1	31	43	48	8
Pays du Cotentin	78	30	11	1	30	29	52	8
Pays du Sud Calvados	83	21	16	11	21	37	68	5
Pays d'Alençon	78	27	13	1	27	35	53	4
Pays du Bocage	73	26	6	0	26	30	52	-3
Pays d'Argentan - Pays d'Auge Ormais	78	34	15	-2	34	41	57	-7
Référentiel régional (1)	82	29	12	0	29	31	55	10
Basse-Normandie	84	29	14	1	29	33	55	11
France	92	27	19	2	27	37	60	16
Province	88	29	17	1	29	32	57	17

(1) Le territoire régional de référence est constitué de la Basse-Normandie, plus la partie hors région du pays d'Alençon, moins l'aire urbaine de Caen

Note de lecture : pour mille emplois salariés existants en début d'année, en Basse-Normandie, les "établissements en croissance" du Pays d'Auge apportent 98 emplois supplémentaires chaque année en moyenne, les créations de "nouveaux établissements" apportent 15 emplois supplémentaires et les "établissements repris" 37 emplois supplémentaires. Ces 37 emplois sont la contrepartie des emplois n'existant plus dans les "établissements cessés mais repris". Ils sont donc aussi comptés en tant que contribution négative. Apportent également une contribution négative : les "établissements disparus (non repris)" : 31 emplois, et les "établissements en décroissance" : 62 emplois. Enfin, les déménagements d'établissements se soldent par la perte d'un emploi.

La somme des mouvements est égale à 19. L'effectif en fin d'année sera donc de 1 019.

Source : Insee Basse-Normandie, Sirene

nombre de disparitions sèches d'entreprises s'en trouve gonflé. La reprise d'établissements en cessation est également peu vigoureuse dans le **Perche** et dans le **pays d'Ouche**, territoires très industriels avec de petites et moyennes entreprises. Le **Perche**, de

son côté, souffre d'un déficit de reprise des entreprises industrielles. Du coup, même si les cessations d'entreprises industrielles y sont peu nombreuses, l'impact de la faiblesse de la reprise sur le dynamisme d'ensemble de l'industrie est non négligeable. Le **pays d'Ouche**, quant

à lui, pâtit plutôt d'une faiblesse des reprises d'établissements en cessation dans les services. Cette situation est fréquente dans les petits pays où les services sont peu implantés et le marché assez étroit.



Des facteurs de croissance différents d'un pays à l'autre

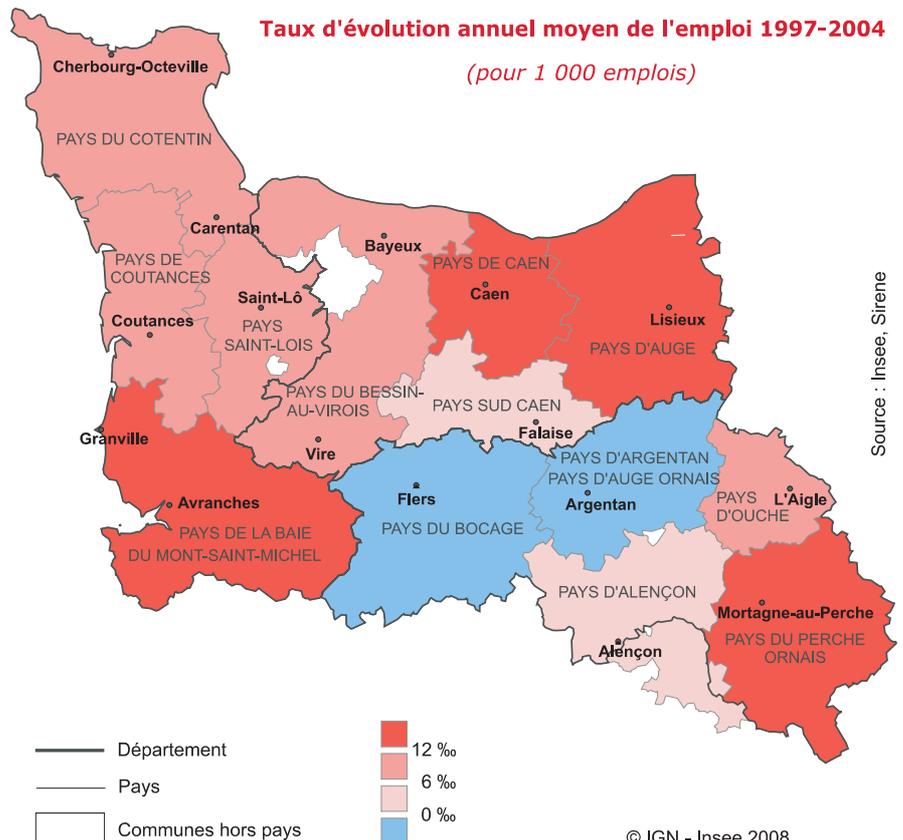
L'attractivité plus ou moins grande des pays, autant que leur capacité à atténuer l'effet négatif des mutations, se traduisent par un dynamisme économique et une croissance de l'emploi variables.

Le pays de Caen et le pays d'Auge : plus d'entreprises, plus d'emplois

Dans le pays de Caen et le pays d'Auge, la croissance de l'emploi repose sur la densification du tissu économique. C'est ce qui différencie le plus ces pays des autres pays bas-normands. Ainsi, pour 1 000 emplois existants, les nouveaux établissements apportent chaque année 15 emplois supplémentaires dans le **pays d'Auge**, et 19 emplois supplémentaires dans le **pays de Caen**. Ces 19 emplois supplémentaires constituent le record des apports par créations en Basse-Normandie. Pour l'espace bas-normand de référence, cet apport est de 12 emplois par an pour mille emplois.

Cependant, le relatif dynamisme des créations est loin d'expliquer seul la croissance de l'emploi en **pays d'Auge**. Ce pays maintient également plus d'emplois menacés qu'en moyenne, avec un taux de reprise des emplois dans les établissements en cessation atteignant 54 % (49 % pour la référence régionale). Il limite notamment la casse dans l'industrie. Autre atout du **pays d'Auge** : ses établissements en croissance qui apportent presque 100 emplois supplémentaires par an, nettement plus par conséquent que les créations, et plus également que dans les autres pays (82 emplois pour la référence régionale), y compris dans celui de **Caen** (85).

Dans le **pays de Caen**, le recul des effectifs industriels est plus important que dans le **pays d'Auge**. La reprise des PME industrielles n'y a qu'un impact positif limité, face aux compressions d'effectifs qui touchent ses grands établissements (automobile, électronique...). La croissance de l'emploi repose principalement sur le dynamisme des services, mais aussi de la construction et de la distribution. Au final, le **pays de Caen** et le **pays**



d'Auge, au-delà de leurs différences, sont les deux territoires où la "tertiarisation" est la plus forte.

Le Perche et la Baie du Mont-Saint-Michel : l'emploi tiré par les entreprises en place

Dans les deux autres pays en tête de la croissance de l'emploi, les créations d'établissements nouveaux jouent un rôle moins important, alors même que ces créations sont relativement nombreuses dans les services dans la Baie du Mont Saint-Michel. Tous secteurs d'activité confondus, l'apport de ces créations n'est que de 11 ou 12 emplois supplémentaires par an. On est à peine au niveau du référentiel régional (12 emplois par an) et loin de la moyenne des régions de province (17 emplois par an).

Le **Perche Ornaïs** compte plus sur la conservation des emplois dans les en-

treprises existantes. Les forts taux de reprise des emplois dans les établissements défaillants (67 %) indiquent une rotation importante des exploitants. Grâce aux reprises, les emplois industriels qui disparaissent suite aux cessations sont, en proportion, deux fois moins nombreux qu'en moyenne (17 pour mille par an, contre 35 pour la référence bas-normande), ce qui est capital pour le maintien du potentiel économique de ce pays. Sur cette base, le développement des services aux entreprises apporte aussi des emplois nouveaux. L'évolution du tissu productif ne remet donc pas en cause la vocation industrielle du Perche, en rien contradictoire avec la progression dans les services.

Pour sa part, la **Baie du Mont Saint-Michel** compte surtout sur la croissance des établissements installés sur son territoire. Le solde des emplois créés et des emplois supprimés dans les établissements pérennes compte de façon significative pour la croissance globale, dans l'immobilier,

les services aux entreprises, les services aux particuliers, le commerce et les transports. Ce solde, équivalent à un apport de 38 emplois supplémentaires chaque année, est parmi les plus importants de Basse-Normandie. De son côté, l'emploi industriel reste stable, la puissance des fleurons du Sud Manche compensant l'étiollement du tissu des TPE et PME. Les pertes d'emplois sèches, dont sont responsables les défaillances d'entreprises, sont nettement en deçà de la moyenne régionale (tous secteurs confondus : 26 emplois contre 31 pour la référence régionale). Au final, le renouvellement rapide du tissu productif qui adapte ce territoire à sa situation littorale et à sa vocation de pays d'accueil touristique continue d'accompagner un développement plutôt endogène.



**DIRECTION
REGIONALE DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE**

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Didier BERTHELOT

Secrétaire de Rédaction :
Charles DESFOREST

Composition PAO :
Marie-Isabelle LARDET, Françoise LEROND

Credit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche ;

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2008

Le Saint-Lois, le Coutançais, le Cotentin, le pays du Bessin au Virois et le pays d'Ouche : peu attractifs pour les créateurs d'entreprises

Dans ces territoires, l'apport des créations dans la croissance de l'emploi total est relativement faible (de 11 à 13 emplois supplémentaires par an, pour mille emplois en début d'année), mais correspond à la référence bas-normande. Les quatre pays du nord-ouest bénéficient en outre d'un tout petit solde positif d'emplois au jeu des déménagements d'établissements (un ou deux emplois par an, pour mille emplois en début d'année).

Ces cinq pays se distinguent ensuite en fonction de leurs spécificités. Les territoires les plus industrialisés (**Cotentin, pays d'Ouche**) limitent un peu les pertes d'emplois sèches grâce aux reprises. L'effet négatif des mutations, notamment dans l'industrie traditionnelle de ces territoires, s'en trouve légèrement atténué. A l'inverse, le **pays de Coutances** joue plus sur la croissance de quelques entreprises pérennes. La reprise des établissements défaillants y est plus faible, notamment dans les services. La perte d'emploi due aux défaillances d'établissements non repris ou aux concentrations (dans les IAA notamment), y est la plus forte, après Argentan (43 emplois perdus, pour une référence régionale de 31 emplois). Le **pays de Saint-Lô** se trouve dans une situation voisine, avec des disparitions d'emplois dans les IAA et les services aux entreprises et des réductions d'effectifs dans les biens de consommation (conséquence de la disparition de Moulinex, textile-habillement), la situation étant meilleure dans le reste de l'industrie, qui pèse il est vrai assez peu en terme d'emploi.

Le **pays du Bessin au Virois** se rapproche le plus de la moyenne régionale. Il s'avère à peine plus attractif que le territoire de référence (13 emplois apportés par les créations au lieu de 12 pour mille), soumis aux mêmes pressions des restructurations et tout autant « conservateur » (28 emplois sauvés au lieu de 29 pour mille, 30 emplois disparus au lieu de 31 pour mille). Tout au plus, les emplois créés dans les établissements en croissance y sont plus nombreux (85 contre 82 pour mille), mais compensés par des suppressions d'emplois plus importantes dans les établissements en décroissance (60 contre 55 pour mille). Au final, on retrouve dans ce pays les grandes tendances régionales : crois-

sance de l'emploi dans les IAA, forte décroissance dans le reste de l'industrie, et augmentation des effectifs dans les services, avec toutefois une prédominance des services aux particuliers plus marquée pour que la référence régionale.

Les pays du Sud Calvados, d'Alençon, du Bocage, d'Argentan - pays d'Auge ornaïens plus touchés par le déclin industriel

A **Alençon**, dans le **Sud Calvados** et dans le **pays d'Argentan - pays d'Auge ornaïens**, les emplois qui disparaissent au fil des restructurations du tissu productif, faute de repreneurs, excèdent la moyenne régionale (respectivement 35, 37 et 41 emplois, contre 31 emplois pour mille). Argentan détient le record régional, en raison de la sévère crise qui a frappé son industrie au début des années 2000. A Alençon, la disparition de Moulinex pèse lourd dans ce résultat. Si le **Bocage** protège mieux l'emploi existant, le taux de reprise des emplois des établissements en cessation y est toutefois inférieur à celui du territoire régional de référence (47 % contre 49 %).

Aux disparitions sèches, s'ajoutent les compressions d'effectifs dans les secteurs en déclin (surtout l'industrie), et le peu de dynamisme des établissements en croissance (à l'exception notable des services aux entreprises). Au final, dans les établissements pérennes, les soldes d'emplois créés et d'emplois supprimés sont, dans les quatre pays, les plus faibles de Basse-Normandie. Le **Sud Calvados** affiche le chiffre le plus bas (15 emplois supplémentaires, contre 27 en moyenne).

Le **Bocage** est en outre le pays où l'impact des créations sur l'emploi est le plus faible. L'apport de ces créations n'est que de six emplois pour mille, deux fois moins que pour le territoire régional de référence.

Face à tous ces effets négatifs, les facteurs de croissance sont peu nombreux et leur impact faible. Ils se limitent à la réussite de quelques entreprises récemment créées (Tarte fraises dans le Sud Calvados), à une croissance soutenue des services aux entreprises implantés à Alençon, à la redynamisation d'Argentan autour de l'automobile dans le Sud Calvados, et à la croissance des IAA dans le Bocage ⁽⁴⁾.

Michel MOISAN
Insee

(4) La création d'un site industriel de recherche et de formation autour de Faurecia à Caligny est postérieure à la période étudiée